



**COMMUNE DE VILLENEUVE
MUNICIPALITÉ**

COMMUNICATION N° 05/2017

AU CONSEIL COMMUNAL

Rapport de la Municipalité concernant :

Interpellation de M. André BAUMANN
« Projet d'implantation d'un collège intercommunal
à Villeneuve Tronchenaz »

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Au cours de la séance du Conseil communal du 18 mai 2017, Monsieur le Conseiller communal André Baumann a déposé une interpellation « Projet d'implantation d'un collège intercommunal à Villeneuve Tronchenaz ».

PRÉAMBULE

Dans le préambule de dite interpellation, plusieurs affirmations sont faites, lesquelles appellent les remarques préliminaires suivantes :

Pour ce qui est de l'argument selon lequel l'implantation de ce collège poserait un problème d'accès, car il s'agit d'une route en cul de sac, la Municipalité est consciente de la problématique. Nous avons déjà envisagé des pistes pour un acheminement le plus coordonné et le moins encombré possible :

- favoriser les transports publics (cela sera le cas avec la nouvelle ligne 201 qui passera par les Remparts avec un arrêt de bus supplémentaire un peu avant le Pont) ; et
- pour les véhicules, réaliser des zones de dépose minute et de rebroussement des deux côtés de l'Eau-Froide.

Le plan de circulation détaillé sera établi, en temps voulu, par des spécialistes qui détermineront les meilleures options.

Quant à la problématique du sous-sol, rappelons que :

- Cette ancienne décharge ne nécessite pas de dépollution (courrier de la DGE du 3 mai 2016 dans le cadre des analyses effectuées sur toute la zone de la Tronchenaz, dans le cadre d'une étude pour la future halle de tennis).
- L'on est certes actuellement dans une zone inondable résiduelle mais le canton est en train de réviser la carte des dangers, suite aux travaux effectués dans le cadre de l'entreprise de correction fluviale de l'Eau-Froide, dans le cadre des travaux de surélévation de la berge rive droite et dans le cadre des travaux du PPA des Fourches. La carte des dangers sera reprise par le canton dès que les travaux seront finis.

A propos de l'argument selon lequel il y aurait des risques à « poser un bâtiment flottant sans fondations », la Municipalité ne fera pas de commentaire, s'agissant à ce stade d'hypothèses et de spéculations. Elle relève simplement que les ingénieurs spécialisés ont trouvé des solutions tout à fait adaptées pour le projet de future salle de tennis. Elle est persuadée qu'il en sera de même pour le futur collège. Laissons chacun faire son travail.

Cette interpellation posait les questions suivantes :

1. Combien d'études ont été réalisées, par qui, et sur combien de variantes différentes dans le secteur des Fourches ?

Il y a eu 3 études :

- a) L'étude de faisabilité pour l'implantation d'un collège dans tout le périmètre des 5 Communes, du 2 octobre 2015, réalisée par le bureau Azur.

Après avoir défini les besoins en nouvelles salles de classes, le type de collège à créer, le bureau Azur a analysé les sites potentiels pour l'implantation du futur collège.

Le bureau Azur a ainsi examiné les variantes suivantes, situées dans le secteur des Fourches :

- Parcelle N° N°3416 la Tronchenaz, en main communale, située à Villeneuve ;
- Parcelle N° N° 1133, propriété de Montreux, située sur la Commune de Noville ;
- Parcelle N° N°1496, les Saviez, propriétaire privée, située sur la Commune de Noville ;
- Parcelle N°195 Pré-Clos, en main communale, située à Roche.
- Option deux sites Villeneuve et Roche

Elle a d'emblée écarté certaines options, qui ne respectaient pas les critères imposés (Cf. critères déterminants, p. 4).

- b) L'étude de faisabilité d'un collège à la Tronchenaz, du 26 septembre 2014, faite par le Bureau Charrière.
- c) L'étude démographique basée sur le potentiel constructible des 5 Communes du Cercle scolaire du Haut-Lac, réalisée fin 2015 par le Bureau technique communal.

La Municipalité de Villeneuve a par ailleurs procédé à sa propre analyse, en interne. Elle portait sur 11 variantes différentes.

2. Le Conseil communal peut-il avoir accès à ces différentes études et aux tableaux comparatifs y relatifs ?

Il s'agit de documents de travail internes, notamment pour ce qui concerne l'analyse du Bureau technique. Cependant, pour démontrer son souci de transparence, la Municipalité accepte de mettre ces différentes études à la disposition des Conseillers communaux. Celles et ceux qui sont intéressés peuvent ainsi sans autre aller les consulter auprès du Bureau technique.

A propos de ces études, il est important de préciser qu'elles ont été une aide à la décision et que différents autres facteurs ont également été pris en compte et notamment :

- **L'URGENCE** : La situation devient très tendue au niveau des besoins en locaux scolaires. Selon la Direction des écoles, il n'y aura plus de locaux de réserve ce, dès la rentrée 2018 (hormis deux classes dans la Plaine). Il s'agit donc de trouver une proposition qui puisse être mise en place rapidement. C'est le cas de la solution qui vous est proposée. Après des discussions à propos des différentes variantes qui ont duré presque toute la législature précédente, les Municipalités issues des nouvelles élections de 2016, ont décidé qu'il était grand temps d'avancer sur ce dossier et de se prononcer définitivement sur un site.
- **UNE NECESSAIRE COLLABORATION INTERCOMMUNALE** : Actuellement plus personne ne peut construire un collège seul. Il faut mettre nos ressources et nos énergies en commun. Pour cela, il faut agir de concert. Aucune solution n'est viable si elle ne trouve pas l'assentiment de tous. C'est le cas de la solution qui vous a été présentée, qui a été négociée et qui fait l'unanimité des cinq Exécutifs.

Critères déterminants :

A la base de la décision, relevons les critères déterminants qui ont été retenus pour le choix de l'emplacement :

- ✓ une superficie suffisante à disposition ;
 - ✓ un terrain en main publique (= maîtrise du foncier) ;
 - ✓ un prix du terrain raisonnable ;
 - ✓ pas de changement d'affectation nécessaire ou à prévoir (= pas de procédure longue et sans aucune garantie de succès à la clé) ;
 - ✓ le moins de déplacements possible d'élèves d'une commune à l'autre (= moins de coûts d'exploitation et moins de trafic).
3. La Municipalité de Villeneuve peut-elle suspendre la procédure de mise à l'enquête du PPA des Fourches tant que l'emplacement du futur collège n'est pas accepté par toutes les parties ?

Rappelons tout d'abord que cet emplacement a été validé par les cinq Municipalités.

Il sied ensuite de rappeler la procédure concernant le MPPA (modifications du Plan Partiel d'Affectation) des Fourches. Le dossier est actuellement en procédure de consultation auprès des services cantonaux.

Dès son retour, il sera soumis à l'enquête publique dans les Communes concernées, à savoir Rennaz, Noville et Villeneuve.

En réponse à la question posée, il faut préciser que les Municipalités n'ont aucune possibilité d'empêcher une mise à l'enquête, puisque chaque citoyen ou entité a le droit de déposer un dossier de mise à l'enquête, quand il le souhaite.

Suite à la mise à l'enquête, un préavis sera déposé auprès du Conseil communal pour validation de ce MPPA.

4. De quelles communes proviendront principalement ces futurs nouveaux élèves qui justifient à moyen terme la construction de ce collège intercommunal, afin de pouvoir le situer de manière géographiquement optimale ?

En réponse à votre question, veuillez trouver en annexe la répartition actuelle (1) du nombre d'élèves par Commune ainsi que les estimations du nombre d'élèves aux horizons 2020 et 2030 (2).

A ce jour, les élèves de Villeneuve représentent 54.79 % du nombre total des élèves du Cercle. Même si, proportionnellement les Communes de la Plaine augmenteront plus qu'à Villeneuve, la part de Villeneuve restera quand même à environ 50 % de la répartition totale d'ici à 2030.

La logique et une maîtrise des coûts veulent que l'emplacement du futur collège se situe à Villeneuve. S'il est à l'extérieur de Villeneuve, il faudra déplacer non seulement tous les élèves villeneuvois, mais également ceux des 3 autres Communes du Cercle.

La Municipalité de Villeneuve est convaincue de la pertinence du choix proposé.

Le site de la Tronchenaz est non seulement le seul emplacement qui remplit tous les critères considérés comme déterminants mais il est également celui qui apporte le plus d'avantages à la population villeneuvoise, avec :

- une infrastructure neuve cofinancée par les Communes voisines ;
- la réalisation d'un site scolaire comprenant une unité d'accueil pour les écoliers (UAPE), une bibliothèque mixte (scolaire et communale), une salle de spectacle, une salle de gymnastique triple ;
- des possibilités de synergies, notamment sportives, entre l'école et les sociétés locales ;
- les élèves n'auront pas besoin de se déplacer dans une autre commune pour aller à l'école.

CONCLUSION

Conformément aux dispositions de l'art. 62 du RCc, la Municipalité vous soumet le présent rapport et vous invite :

- à prendre acte du rapport de la Municipalité en réponse à l'interpellation de M. André Baumann « Projet d'implantation d'un collège intercommunal à Villeneuve Tronchenaz ».

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 13 juin 2017 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Nous vous prions de croire, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à l'assurance de nos sentiments distingués.

Au nom de la Municipalité :

La Syndique :		Le Secrétaire :
 C. Ingold		 Y. Cheseaux

Annexe : mentionnées (1,2)

Déléguée de la Municipalité : Mme Corinne Ingold, Syndique

Villeneuve, le 13 juin 2017/YCX/cpv

ETABLISSEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE DES COMMUNES DE
CHESSEL - NOVILLE - RENNAZ - ROCHE ET VILLENEUVE

**Tableau définitif de répartition des dépenses entre les communes de l'établissement
scolaire de Villeneuve Haut-Lac valable pour l'année civile 2017**

CLE DE REPARTITION	NOVILLE	RENNAZ	CHESSEL	ROCHE	VILLENEUVE	TOTAL
Habitants au 31.12.15	1029	843	396	1507	5428	9203
Ecoliers au 31.08.16 primaires et secondaires	151	105	47	235	652	1190
Répartition proportionnelle à la population en %	11.18	9.16	4.30	16.38	58.98	100.00
Répartition proportionnelle au nombre d'élèves en %	12.69	8.82	3.95	19.75	54.79	100.00
Répartition selon les deux composantes en %	11.9351	8.9918	4.1263	18.0615	56.8853	100.0000

Villeneuve, le 28.09.2016

Patrick Gavillet, directeur

Etude démographique basée sur le potentiel constructible des communes de Chessel, Noville, Rennaz, Roche et Villeneuve

Offre de classes et capacités 2014 - 2015 selon étude Azur

Total	1'216	100%
Primaire 1er cycle	444	37%
Primaire 2ème cycle	425	35%
Secondaire	347	29%

Ratio population/élèves 13%

	URB8		Rennaz	Chessel	URB9	
	Villeneuve	Noville			Roche	
Population résidante permanente au 31 décembre 2014, Vaud	5'188	971	802	362	1'499	8'822
Augmentation totale de la population 2014 - 2020	315	183	560	200	150	1'408
Population totale 2020	5'503	1'154	1'362	562	1'649	10'230
Augmentation totale de la population 2020 - 2030	417	1'270	945	200	150	2'982
Augmentation totale de la population 2014 - 2030	732	1'453	1'505	400	300	4'390
Population totale 2030	5'920	2'424	2'307	762	1'799	13'212
Nombres d'élèves Pour la période scolaire 2014-2015	676	127	105	47	195	1'150
Primaire 1er cycle	247	46	38	17	71	420
Primaire 2ème cycle	236	44	37	16	68	402
Secondaire	193	36	30	13	56	328
Nombre de salles de classe selon Azur						63
Nombres d'élèves Horizon 2020	717	150	178	73	215	1'334
Primaire 1er cycle	262	55	65	27	78	487
Primaire 2ème cycle	251	53	62	26	75	466
Secondaire	205	43	51	21	61	381
Augmentation d'élèves Horizon 2020	41	24	73	26	20	184
Nombres d'élèves Horizon 2030	772	316	301	99	235	1'722
Primaire 1er cycle	282	115	110	36	86	629
Primaire 2ème cycle	270	110	105	35	82	602
Secondaire	220	90	86	28	67	491
Augmentation d'élèves 2020 - 2030	54	166	123	26	20	389
Augmentation d'élèves Horizon 2030	95	189	196	52	39	572

**Etude démographique basée sur le potentiel constructible des communes de Chessel,
Noville, Rennaz, Roche et Villeneuve**

Moyenne d'élèves/classe	20				
Nbre classes CTR	25				
Secondaire complet	2014 -2015	2020	Solde	2030	Solde
Elèves	328	381		491	
Total de classes	16.4	19.03	5.97	24.57	0.43
Chessel	1 classe	Collège			
Primaire 1er cycle	2014 -2015	2020	Solde	2030	Solde
Elèves	17	27		36	
Total de classes	0.86	1.34		1.81	
Primaire 2ème cycle					
Elèves	16	26		35	
Total de classes	0.82	1.28		1.74	
Total classes primaire	1.68	2.62	-1.62	3.55	-2.55
Noville	2 classes	Collège			
Primaire 1er cycle	2014 -2015	2020	Solde	2030	Solde
Elèves	46	55		115	
Total de classes	2.31	2.75		5.77	
Primaire 2ème cycle					
Elèves	44	53		110	
Total de classes	2.57	3.05		6.41	
Total classes primaire	4.88	5.8	-3.8	12.18	-10.18
Rennaz	2 classes	ARennaz			
Primaire 1er cycle	2014 -2015	2020	Solde	2030	Solde
Elèves	38	65		110	
Total de classes	1.91	3.24		5.49	
Primaire 2ème cycle					
Elèves	37	62		105	
Total de classes	1.83	3.1		5.26	
Total classes primaire	3.74	6.34	-4.34	10.75	-8.75
Roche	14 classes	Salines et Rotzerane			
Primaire 1er cycle	2014 -2015	2020	Solde	2030	Solde
Elèves	71	78		86	
Total de classes	3.57	3.92		4.28	
Primaire 2ème cycle					
Elèves	68	75		82	
Total de classes	3.41	3.76		4.1	
Total classes primaire	6.98	7.68	6.32	8.38	5.62
Villeneuve	19 classes	Collège Lac			
Primaire 1er cycle	2014 -2015	2020	Solde	2030	Solde
Elèves	247	262		282	
Total de classes	12.35	13.1		14.09	
Primaire 2ème cycle					
Elèves	236	251		270	
Total de classes	11.82	12.54		13.49	
Total classes primaire	24.17	25.64	-6.64	27.58	-8.58
Déficit total des classes					
Primaire			-10.08		-24.44